

# EVOLUTION DU CONCEPT D'APPELLATION D'ORIGINE EN AMÉRIQUE DU SUD

## THE EVOLUTION OF THE CONCEPT OF GEOGRAPHICAL DENOMINATION IN SOUTH AMERICA

**Virginia BIAIÑ DE MARTÍNEZ**

**Professionnel , Direction Nationale**

**Coordination Loi N° 25.163**

**Instituto Nacional de Vitivinicultura**

**San Martín 430 (5500) MENDOZA, ARGENTINA**

**e-mail: [virginia\\_biain@inv.gov.ar](mailto:virginia_biain@inv.gov.ar)**

**Teléfono: + 54 261 449 63 11 Fax: + 54 261 449 6306**

**Mots clés :** vitiviniculture, origine, vigne, vin, aire de production, délimitation, sol, climat.

### RESUME

Vers la fin du XX siècle, la vitiviniculture argentine a subi une profonde transformation qualitative atteignant toute la filière. L'analyse de l'évolution de la superficie des vignobles, l'élaboration des vins, la consommation et les exportations, permet de mettre en évidence ces changements. Dans ce contexte, l'origine apparaît comme un outil de force, d'expansion et de succès sur les marchés.

Par rapport aux aires de production viticole, il y a certains antécédents de zonage, résultant de l'étude d'un ensemble de facteurs empiriques et historiques qui ont permis de délimiter les régions dans lesquelles la vitiviniculture argentine s'est développée. Ces régions comprennent une longue bande Nord-Sud, à pente variable, située à l'Ouest du pays, au pied de la Cordillère des Andes, qui jointe à la topographie des vallées, présentent de grandes variations écologiques. Ces caractéristiques ainsi que la diversité de sols, permettent de définir trois régions: Nord-Ouest, Centre-Ouest et Sud, divisées à leur tour en sous-régions.

D'autres études plus restreintes visant à délimiter certaines aires déterminées ont été réalisées: Luján de Cuyo, Valle de Uco, San Rafael, Maipú de la Province de Mendoza et Valle de Famatina dans la Province de La Rioja. Ces études analysent des facteurs naturels: géologiques et pédologiques, climatiques, des aspects associés au paysage et d'autres facteurs contribuant à caractériser le milieu, par le type de travail agronomique et par le comportement des différentes variétés.

Malgré les antécédents précédents, la notion d'origine est assez récente en Argentine et elle est conçue à partir des engagements pris au niveau international par rapport à la protection des indications géographiques (ADPIC, OMC) pour les vins et les boissons spiritueuses d'origine vitivinicole. C'est ainsi que, en 1999, la Loi N° 25.163 établit un système de reconnaissance, de protection et d'enregistrement des noms géographiques argentins pour la désignation des vins et

des boissons spiritueuses d'origine vitivinicole, dont les qualités et les caractéristiques peuvent être attribuées à leur origine géographique.

Cette Loi distingue trois catégories de désignations: l'Indication de Provenance, l'Indication Géographique et l'Appellation d'Origine Contrôlée, pour lesquelles on établit les conditions pour pouvoir avoir droit à leur emploi. L'Instituto Nacional de Vitivinicultura en est l'autorité d'application.

Par rapport au concept d'appellation d'origine dans d'autres pays de l'Amérique du Sud, il y a des antécédents au Chili, au Brésil, en Bolivie, pour lesquels seront présentés les principes généraux.

## **ABSTRACT**

By the end of the 20th century, Argentine winemaking industry went through a deep qualitative transformation involving its whole chain of production. A survey on the evolution of vineyard-planted area, winemaking practices, consumption levels and export figures all attest to such changes. Within that context, the geographical origin of wine appears as an instrument of strength, expansion and success in the markets.

As regards the areas of wine production, there exists some background about zoning, which results from the analysis of a set of empirical and historical aspects that have made it possible to delimit the regions within which Argentine winemaking has been developed. These regions lie on a wide north-south stretch, with variable slope, on the west of the country, at the foot of the Andes Range. Combined with the topography of the valleys, this location provides significant ecological variations. These features, plus the diversity of soils, make it possible to differentiate three main regions: Northwest, Centre-West and South, each one in turn divided into sub-regions.

In addition, more restricted studies have been conducted to define some specific areas: Luján de Cuyo, Uco Valley, San Rafael and Maipú in the province of Mendoza, and the Famatina Valley in the province of La Rioja. These studies analyze natural factors, geological and pedological, climatic, landscape and still other factors contributing to a characterization of the environment through the determination of agricultural management and the behavior of different stock varieties.

However, despite the previous referential aspects, the notion of origin starts to be consolidated in Argentina as a result of international agreements related to the protection of geographical denominations or indications (ADPIC, WTO) for wines and wine-based spirits. It is thus that in 1999, Act of Congress 25.163 is passed establishing a system of recognition, protection and register of Argentine geographical denominations to identify wines and wine-based spirits whose qualities and characteristics may be attributed to their geographical origin.

This Act distinguishes three categories of appellation: Origin Indication, Geographical Denomination and D.O.C. (controlled denomination of origin), for which the compliance requisites and right of use are laid out. The regulating body is the Argentine Wine Institute.

In relation to the concept of geographical denomination in other South American countries, there are antecedents in Chile, Brazil and Bolivia, whose general regulating principles will be presented here.

## INTRODUCTION

Pays producteur et consommateur traditionnel des vins de l'hémisphère sud, l'Argentine se situe, au début de ce III<sup>e</sup> millénaire, à la croisée des traditions viticoles européennes et de l'essor des vins du Nouveau Monde.

Certes, la vitiviniculture argentine a plus de 4 siècles. Ses origines datent de l'époque de la colonisation de l'Amérique. Elle naît et se développe étroitement liée aux pratiques agricoles des colons et des immigrants venus d'Espagne, d'Italie, de France ainsi que d'autres pays européens.

Mais, la transformation que la vitiviniculture argentine a subi lors de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle, la place parmi les vitivinicultures en plein essor du Nouveau Monde. Cette grande transformation a été entraînée non seulement par les grands changements qui ont bouleversé le monde, mais aussi par les changements d'ordre économique, politique, social, produits dans notre pays.

Pour bien comprendre cette transformation, il faut faire brièvement l'historique des trois dernières décennies qui ont déclenché la dite "crise du siècle" qui éclate avec l'hyperinflation de 1989, et entraîne les changements profonds de notre vitiviniculture.

**La période des années 70** se développe avec un État bienfaiteur et interventionniste, sous une économie étatisée et fermée, protégée de la concurrence étrangère, avec des systèmes de contrôle et de régulation de tout ordre. Avec une politique de dégrèvement des impôts pour les investissements, de grands changements structurels se produisent et la vitiviniculture de gros volumes se manifeste pleinement:

- La superficie des vignes atteint 350.680 hectares
- Les rendements à l'hectare augmentent suite à la substitution des cépages à haut rendement aux cépages nobles.
- La consommation par habitant atteint 91,79 litres /an pour une population de 23 millions.

À partir de ce moment, la crise s'approfondit et se prolonge durant toute la **décennie des années 80**, pendant laquelle les mesures de régulation non seulement n'empêchent pas la chute des prix et des revenus, mais aussi contribuent à augmenter les stocks de vins, ce qui ajoute un élément de tension.

Par ailleurs, les régulations au produit ne permettent pas que l'offre s'adapte aux changements qualitatifs de la demande, exigés déjà dans le marché international.

Cette crise a eu des effets néfastes pour la vitiviniculture argentine puisqu'elle a entraîné de nouveaux arrachages des vignobles de cépages nobles dans les régions les plus appropriées, et une forte diminution de la consommation.

Ce modèle d'économie fermée, étatiste, se substituant aux importations, stagnante, avec une inflation chronique, éclate en 1989. Cette situation oblige le secteur dirigeant à ouvrir l'économie nationale, et un grand nombre de producteurs vitivinicoles profitent de ces avantages. Ils changent leur approche pour s'intégrer au monde extérieur. Au début **des années 90**, la grande transformation de la vitiviniculture de l'Argentine s'amorce.

Pour atteindre le niveau de compétitivité approprié, les différents acteurs de la filière visent à la reconversion, envisageant une gestion intégrale: l'adaptation du vignoble, l'optimisation des procédés d'élaboration et l'activation économique et commerciale du secteur.

Le travail commence donc à partir du vignoble, et dans ce sens, on a procédé:

- à l'élimination progressive des vignobles abandonnés et en mauvais état (- 115.000 ha)
- à la substitution des vignes de haute qualité œnologique aux vignes de faible qualité et haut rendement, et
- à l'emplacement des plantations dans des régions écologiques qui, par leurs caractéristiques de climat et de sol, sont aptes pour élaborer des vins de qualité supérieure.

Étant donné la transformation de l'encépagement, l'Instituto Nacional de Vitivinicultura s'est engagé à la mise à jour du Registre National de Vignobles. Si l'on compare les données du dernier Recensement Viticole National de 1990, on peut remarquer que l'évolution de l'encépagement argentin a été marquée par des changements qualitatifs et quantitatifs importants:

- Diminution de la **superficie totale en vignes avec un total de 204.723 hectares**, en 2001, dont 93,68 % est destiné aux raisins à cuve, 4,35 % aux raisins de table, 1,73 % aux raisins secs et seulement 0,24 % sans destination précise.
- Parmi cette superficie, environ 50 % des vignobles a plus de 25 ans, tandis que les plus jeunes (1 à 3 ans) représente 17,90 % , soit + 36.001 hectares, ce qui met en évidence la période de transformation de l'encépagement.
- Les cépages de haute qualité œnologique ont augmenté et ils représentent environ 60 % de la superficie en vignes à raisins de cuve. Les cépages rouges prédominants sont: Malbec, Syrah, Cabernet Sauvignon et Merlot, et les cépages blancs: Chardonnay, Sauvignon, Chenin et Semillon entre autres. (Tableau N° 1)
- Par rapport à 1990, il y a eu une augmentation de 65,28 % dans la plantation de cépages rouges, et une diminution de 18,16 % de cépages blancs et de 30,64 % de cépages rosés.
- Les modes de conduite prédominants sont la treille (63,60 % de la superficie), l'espalier haut 21,85 % et l'espalier bas avec 14,16 %.

Le Tableau N° 2 montre une synthèse de la situation nationale lors de l'année 2001.

Cette réorientation de l'encépagement se manifeste évidemment dans la qualité de la production des raisins et par conséquent, dans la production des vins. Bien que le volume de vins a diminué, la production des vins de qualité a augmenté, par rapport à 1990.

Quant à la consommation, elle suit les tendances mondiales:

- Parmi les 54,15 litres/an, en 1990, 7 litres étaient des vins fins. Pour l'année 2001, elle se situe à 36,30 litres, dont 9 du vin fin.
- La consommation des vins blancs représente 46,39 %, et celle des vins rouges 53,61 %.

La reconversion vitivinicole argentine réalisée a permis également d'augmenter les exportations dont l'évolution montre aussi une augmentation des volumes de vins fins et de vins mousseux et une diminution des vins de table (Tableau N°3).

Pour conclure, on peut dire qu'il y a encore beaucoup à faire pour tirer profit du potentiel vitivinicole dont l'Argentine dispose. Le secteur a fait et fait des efforts accrus pour assurer une position compétitive dans le marché mondial où elle arrive à occuper le **cinquième rang** parmi les plus gros **producteurs de vins**. Quant à la **surface cultivée**, les vignobles argentins sont en **dixième position** dans le contexte mondial. En ce qui concerne la **consommation de vins**, elle est au **sixième rang** et pour les **exportations**, elle occupe la **onzième** place.

Dans ce contexte, une culture vitivinicole s'ébauche, visant à atteindre quatre objectifs essentiels:

- La qualité des vins
- La typicité des vins issus des cépages les mieux adaptés à chaque région de production
- L'origine géographique en tant que source d'avantages et de caractérisation du vin
- La préservation du milieu naturel

Dans cette ligne de travail, la mise en valeur des différentes régions vitivinicoles du pays apparaît comme un outil de développement soutenu et de succès dans les marchés.

## ÉVOLUTION DU CONCEPT D'ORIGINE EN AMÉRIQUE DU SUD

### ARGENTINE

#### Aperçu général

Située à l'extrémité australe de l'Amérique du Sud, l'Argentine s'étend à partir du parallèle 22° de latitude sud, et présente un relief très varié tout au long de presque 3.000 km. À l'ouest du territoire, au pied de la Cordillère des Andes, la région vitivinicole constitue une longue bande à pente variable. Cette région a été reconnue en tant que telle par Zuluaga et ses collaborateurs (1968) qui ont proposé à cet effet, un indice hydrothermique fondé sur le produit héliothermique proposé par Branas, Bernon et Levadoux. Elle s'étend sur toute la zone tempérée, depuis le tropique de Capricorne, vers le sud jusqu'au parallèle 42°.

Cette large surface orientée nord-sud (Carte N° 1), jointe à la topographie de nombreuses vallées andines, entraîne des variations écologiques importantes permettant le zonage des régions viticoles bien définies: la région du nord-ouest, celle du centre-ouest et celle du sud. À leur tour, ces régions sont divisées en sous-régions. Cette division est le résultat des observations des divers facteurs agroécologiques, et elle prend généralement en compte les limites administratives (Tableau N° 4) soit des provinces, soit des départements ou des localités.

#### La région du centre-ouest

On peut y distinguer deux sous-régions: *Mendoza* et *San Juan*, aux caractéristiques bien différenciées.

**Mendoza** est le centre vitivinicole le plus important du pays. La vitiviniculture y constitue l'une des principales activités économiques. On distingue les aires suivantes: le nord, le centre, l'est, *Valle de Uco* et le sud.

À **San Juan**, la vitiviniculture se développe surtout dans les Vallées de *Tullum*, *Zonda* et d'*Ullum*. Il y a une prédominance des cépages blancs.

San Juan est la région productrice de raisin de table la plus importante du pays et elle a également d'excellentes conditions naturelles pour la production de raisin sec.

#### La région du nord-ouest

C'est une vaste région située entre les 22° et les 29° de latitude sud. Elle comprend le sud de la province de Jujuy, une partie des Provinces de *Salta*, *Catamarca* et *La Rioja* et le nord-ouest de la Province de *Tucumán*.

La culture de la vigne trouve les meilleures conditions dans les vallées irriguées de la cordillère dont les altitudes varient entre les 1.000 et les 2.000 m au-dessus du niveau de la mer : *Cafayate* (à *Salta*), *Andalgalá* et *Tinogasta* (à *Catamarca*) et *Chilecito* (à *La Rioja*).

## La région du sud

C'est la plus australe et la plus basse des régions vitivinicoles argentines. Elle est composée par des aires bien définies des Provinces de *La Pampa*, *Neuquén* et *Río Negro* où la viticulture se développe surtout sur les rives des fleuves *Negro* et *Colorado*.

## Conditions générales de la zone vitivinicole argentine

Les **altitudes** varient de 500 à 1500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La Cordillère des Andes joue un rôle important sur le **climat** du territoire et notamment, sur celui de la zone viticole. Il est en général, à caractère continental, semi-aride, aux hivers secs, tempéré à tempéré froid.

Les **précipitations** ont lieu pendant l'été, la moyenne annuelle est de 250 mm/an, pouvant atteindre dans certains cas, les 400 mm. Les précipitations hivernales sur la cordillère sont d'importantes réserves d'eau.

L'**humidité** relative basse et les faibles précipitations constituent un facteur exceptionnel pour assurer la qualité des raisins et leur état sanitaire. Les produits vitivinicoles argentins forment pratiquement naturels et sans résidus de pesticides.

Les **températures** appropriées et un ensoleillement important pendant toute l'année favorisent le cycle végétatif complet des cépages cultivés; les fruits connaissent une maturité industrielle et des niveaux de qualité optimaux. Espèce cryophile, la vigne bénéficie des températures hivernales au-dessous de zéro qui favorisent le repos végétatif.

**Facteurs adverses:** certaines régions subissent les effets des **gelées** survenues tôt ou tardivement et des averses de **grêle**.

Du fait de l'étendue de la zone viticole, les **sols** présentent des caractéristiques diverses: il y a des sols sablonneux, des sols argileux, avec une prédominance des sols légers et profonds. Du point de vue édaphique, ils sont jeunes, à origine alluvionnaire, formés par le charriage de matériau par l'eau des fleuves, par l'action du vent et par l'érosion des masses montagneuses. Ce sont des sols à réaction alcaline, riches en calcium et potassium et pauvres en matière organique, azote total et phosphore. Les valeurs du pH se rapprochent, en général, de 8.

Les précipitations étant peu abondantes, les vignobles sont **irrigués** par un réseau de canaux qui distribuent l'eau provenant des neiges de la cordillère formant des fleuves à régime irrégulier dont les crues d'été sont captées et stockées au moyen de barrages et d'autres ouvrages hydrauliques. À l'utilisation de l'eau superficielle, il faut ajouter la captation d'eau souterraine. Cela conduit à la formation des oasis, parfaitement délimitées et séparées les unes des autres. Ceci est un des critères principaux pour la délimitation des aires de production.

## D'autres antécédents

Il existe un antécédent de reconnaissance de régions de production qui par leurs conditions agroécologiques donnent aux vins des caractéristiques particulières. Il s'agit de la Loi 4273 de 1958, par laquelle ont été définis les **vins régionaux** de La Rioja, San Luis, Catamarca, Córdoba, Jujuy y Salta.

Malgré ces antécédents de délimitation de la zone viticole argentine et de reconnaissance de certaines régions et sous-régions consacrées à la viticulture, le concept d'origine identifiant les qualités et les caractéristiques du produit à la région de production, est assez récent en Argentine. Il se manifeste peu à peu, lors de la transformation de la vitiviniculture argentine, et il se renforce à partir des années 90.

**Valle de Uco:** En 1988, on a fait une étude d'aptitude écologique de la région de Valle de Uco dans la sous-région du centre-ouest de la Province de Mendoza, dont l'objectif était la culture de cépages nobles mieux adaptés aux conditions de cette région. On a fait une caractérisation géographique et agroécologique.

En ce qui concerne les sols, on est arrivé à établir une première caractérisation générale de différents types.

Les données concernant les conditions climatiques correspondent à des observations et des études faits à la Station Expérimentale La Consulta de l'INTA, située au centre géographique de la région. Ces données représentent la condition climatique moyenne, pour une période de dix ans.

Plus tard, des Appellations d'Origine Contrôlées se sont mises en place: Luján de Cuyo et San Rafael à Mendoza et Valle de Famatina dans la Province de La Rioja.

**Luján de Cuyo** est une des plus importantes régions vitivinicoles de la Province de Mendoza, La vitiviniculture a une longue tradition et ses produits sont réputés par leur qualité. L'AOC Luján de Cuyo a été reconnue par le Décret-Loi N° 3086/90 du Gouvernement de Mendoza.

Luján de Cuyo est le département le plus avancé quant à la délimitation de ses différentes aires. Pour parvenir à établir la carte agroécologique du Département, on a fait des études utilisant la cartographie de l'Institut Géographique Militaire, les cartes topographiques existantes, et des images satellitales.

Sur ces images, on a sélectionné les aires d'échantillonnage du secteur en vérifiant les cultures existantes. On a prélevé 120 échantillons de sols représentant un point tous les 150 ha. Des profils ont été réalisés, et les propriétés physiques et chimiques des sols ont été analysés.

D'autre part, on a analysé également la qualité de l'eau superficielle et souterraine.

Quant aux conditions climatiques, on a étudié les données des dix dernières années, obtenues à la station météorologique de la Faculté de Sciences Agronomiques, située également au Département Luján de Cuyo.

En mettant en corrélation toute l'information, on a établi la carte agroécologique du secteur nord du Département et l'on a effectué l'ajustement de l'aire sud, en identifiant de la sorte sept aires, pour lesquelles les aptitudes et les contraintes pour le développement des cépages viticoles de qualité œnologique supérieure ont été précisées.

**San Rafael.** Le Département de San Rafael est situé également dans la Province de Mendoza. Son territoire comprend trois régions bien définies: celle de la cordillère, la région désertique et la plaine cultivée. Cette dernière est une oasis dont les altitudes varient de 500 m à 859 m au-dessus de la mer, d'une superficie de 70.000 ha irriguées par les fleuves Diamante et Atuel, qui délimitent la Vallée de San Rafael, où se développe la vitiviniculture. Pour la délimitation de l'aire de production, on a étudié les facteurs géologiques et pédologiques et les conditions climatiques.

**Valle de Famatina.** L' Appellation «Valles de Famatina del Torrontés Riojano » appartient à la Province de La Rioja, au Nord du pays. La vitiviniculture « *riojana* » se concentre surtout dans de petites vallées, dont la plus importante est celle de Famatina. Il s'agit d'une région aux caractéristiques agroécologiques particulières du fait d'un relief très tourmenté.

L'encépagement est constitué principalement par des cépages blancs, parmi lesquels on peut mentionner le *Torrontés riojano*, cépage caractéristique de la région. La typicité du *Torrontés riojano* jouit, à présent, d'une renommée et d'une reconnaissance internationales.

### **Loi n° 25.163**

En 1999, la Loi 25.163, définissant les normes pour la désignation et la présentation des vins et des boissons spiritueuses d'origine vinique de l'Argentine a été promulguée.

Cette loi, dont l'application a été confiée à l'Instituto Nacional de Vitivinicultura (INV), établit un système de reconnaissance, protection et enregistrement des noms géographiques pour désigner l'origine des vins et des boissons spiritueuses.

Ce système définit trois catégories :

- L'Indication de Provenance (IP)
- L'Indication Géographique (IG)
- L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

La IP est le nom qui sert à identifier un produit originaire d'une aire géographique plus petite que le territoire national définie et reconnue par l'autorité compétente, prenant pour référence les limites administratives et/ou politiques.

La loi reprend la définition donnée à l'Article 22 de l'Accord ADPIC. On entend par IG une indication qui sert à identifier un produit originaire d'une région, une localité ou une aire de production délimitée du territoire national, qui ne dépasse pas les limites d'une province ou d'une région interprovinciale déjà reconnue, dans les cas où une qualité déterminée ou les caractéristiques du produit sont attribuées essentiellement à son origine géographique.

L'AOC est le nom identifiant un produit originaire d'une région, d'une localité ou d'une aire de production délimitée du territoire national, dont les qualités ou les caractéristiques particulières sont dues exclusivement ou essentiellement au milieu géographique, comprenant les facteurs naturels et les facteurs humains.

Pour chaque catégorie, on détermine les conditions à remplir pour avoir droit à l'usage d'un nom géographique. On définit aussi l'aire géographique et l'aire de production.

**L'aire géographique** comprend une région délimitée à partir des limites administratives ou historiques.

**L'aire de production** est plus restreinte, elle est constituée par un terroir ou un ensemble de terroirs, situés dans une aire géographique, qui, par la qualité des sols et ses conditions naturelles, est reconnue apte pour la production des vins de haute qualité.

L'emploi de l'IP est réservé aux vins de table ou vins régionaux. Dans ce cas, on ne définit que l'aire géographique, tandis que pour l'IG et l'AOC, réservées aux vins de haute qualité, on doit délimiter l'aire de production.

En ce qui concerne la **délimitation de l'aire de production** pour une IG, c'est le producteur ou le groupement de producteurs qui demande la reconnaissance et qui doit présenter les études des sols et des facteurs climatiques.

Ces études devront être faites par des organisations compétentes agréées par l'INV. À cet effet, l'INV établira les conditions auxquelles doivent répondre ces institutions.

Quant à la délimitation de l'aire de production, elle se base essentiellement sur les facteurs agronomiques qui concourent à la qualité, y compris les facteurs climatiques, la homogénéité des sols et leur fertilité, l'uniformité des plantations et, en général, tous les facteurs ayant trait à la culture de la vigne et sa production.

## **CHILI**

Le Chili possède une vaste zone consacrée à la vitiviniculture. Elle couvre environ 1400 km, orientée du nord au sud, entre le désert et la région forestière. Cette grande étendue, combinée avec la topographie de nombreuses vallées que forment les bassins des rivières qui naissent de la Cordillère des Andes, produit des grandes variations écologiques qui rendent possible la classification des régions viticoles bien définies.

En 1979, le Chili a établi 7 appellations d'origine pour le secteur vins et plus tard, en 1980, ont été reconnues en tant que telles 31 sous-régions viticoles. À partir de 1995, entre en vigueur le Décret N° 464 portant réglementation sur le Zonage viticole du pays, défini sur des conditions agroécologiques. Le pays est divisé en 5 Régions viticoles, divisées à leur tour en 13 sous-régions et 7 zones et 44 aires de production

Il faut dire que l'expression appellation d'origine tel que le Chili l'emploie ne correspond pas strictement au sens et au système des AOC européennes. Il convient mieux au sens actuel d'indication géographique, selon l'ADPIC.

Actuellement, le Chili a un projet de loi pour la désignation de l'origine de tous les produits agro-alimentaires, où l'on prévoit certaines conditions pour la reconnaissance des régions de production. Ces principes correspondent mieux au concept d'AOC.

## **BRÉSIL**

La législation brésilienne (Loi N° 7678/88 réglementée par le Décret N° 99.066/90) établit 7 zones de production viticoles formées par une partie ou la totalité d'une ou plusieurs Municipalités d'une même unité de la Fédération.

C'est le Ministère de l'Agriculture avec la participation du secteur vitivinicole, qui doit définir les facteurs agroclimatiques et technologiques pour la caractérisation et la délimitation des zones de production déjà établies, et indiquer les variétés de raisins aptes pour chacune et les divers types de vins que l'on peut y obtenir.

## **CONCLUSION**

Dans un monde vitivinicole chaque jour plus compétitif et plus exigeant, la désignation de l'origine des vins est un outil de valorisation du produit.

Ce concept s'est installé et s'est renforcé à partir de la libéralisation de l'économie mondiale, lors de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle. Les pays producteurs de vins de l'Amérique du Sud

n'échappent pas à ce courant et ils se sont munis des instruments réglementaires pour parvenir à la reconnaissance et à la protection de leurs terroirs.

Dans le domaine du zonage vitivinicole, il s'avère nécessaire de réaliser des études approfondies, systématiques comprenant l'ensemble des facteurs naturels. À cet effet, l'expérience européenne contribuera sans doute à établir chez nous, une méthodologie pour la caractérisation intégrée des terroirs viticoles.

## BIBLIOGRAPHIE

Accord ADPIC, Section 3, art. 22, 1. (1995)

ALLUANLLI-MARTABIT A., (1997) Delimitación de zonas vitivinícolas chilenas. Sus características y perspectivas. Sección Viticultura. XII Congreso de la vid y el vino OIV, Argentina.

CATANIA C.D., S. AVAGNINA DE DEL MONTE, (1994) Las regiones vitivinícolas argentinas. INTA, 1997

CATANIA C.D., S. AVAGNINA DE DEL MONTE, S. (1997) La problemática de la delimitación de áreas vitícolas en la Argentina. Sección Viticultura. XII Congreso de la vid y el vino OIV, Argentina.

DECRETO REGLAMENTARIO N° 99.066 (1990) de la Ley 7.678 (1988) que dispone sobre la producción, circulación y comercialización de vino y derivados del vino y de la uva. Brasil

DECRETO DEL MINISTERIO DE AGRICULTURA DE CHILE (1995) Establece la zonificación vitícola

HUDSON R., M.GONZALEZ; D. FONTAGNOL (1997) Caracterización agroecológica del Departamento de Luján de Cuyo, Mendoza. Sección Viticultura. XII Congreso de la vid y el vino OIV, Argentina

INSTITUTO NACIONAL DE VITIVINICULTURA. Estadísticas vitivinícolas. [www.inv.gov.ar](http://www.inv.gov.ar)

LABORDE L.J., (1988) Aptitud ecológica de la región vitivinícola del Valle de Uco (Prov. de Mendoza, Argentina) para el cultivo de cepajes finos. INTA, Folleto N° 89/1998.

LEY 18.455 (1985) por la que se fijan las normas sobre producción, elaboración y comercialización de alcoholes etílicos, bebidas alcohólicas y vinagres. Chile.

LEY 7.678 (1988) que dispone sobre la producción, circulación y comercialización de vino y derivados del vino y de la uva. Brasil

LEY 25.163 (1999) sobre normas para la designación y presentación de vinos y bebidas espirituosas de origen vínico. Argentina.

PRIMER SEMINARIO INTERNACIONAL DE DENOMINACIONES DE ORIGEN (1995) Buenos Aires, Argentina.

ZULUAGA, P.A.; ZULUAGA, E.M.; LUMELLI, J.; DE LA IGLESIA, F. J. (1968) Ecología de la vid en la República Argentina. Universidad Nacional de Cuyo, Facultad de Ciencias Agrarias, Cátedra de Viticultura.

**SUPERFICIE POR VARIEDAD DE ALTA CALIDAD ENOLÓGICA  
TOTAL PAIS - En hectáreas**

Color y variedad	AÑO 1990 (*)	AÑO 2001 (**)	Dif. %
<b>TINTAS DE VINIFICAR</b>			
<i>Malbec</i>	10.457	17.471	67
<i>Bonarda</i>	12.186	15.401	26
<i>Barbera</i>	958	1.062	11
<i>Cabernet Sauvignon</i>	2.347	13.113	459
<i>Syrah</i>	686	8.505	1.140
<i>Merlot</i>	1.160	5.952	413
<i>Tempranillo</i>	5.659	4.568	19
<i>Pinot Negro</i>	232	1.067	360
<i>Cabernet Franc</i>	76	232	205
<i>Verdot</i>	8	150	1.775
<b>BLANCAS DE VINIFICAR</b>		67.521	
<i>Torrontés Riojano</i>	8.625	8.154	-5
<i>Chardonnay</i>	908	4.701	418
<i>Chenin</i>	4.031	3.566	-12
<i>Ugni Blanc</i>	2.229	2.812	26
<i>Semillón</i>	1.255	1.042	-17
<i>Sauvignon</i>	278	830	199
<i>Riesling</i>	293	148	-49
<i>Viognier</i>	-	147	100
<i>Pinot Blanco</i>	14	40	186

(\*) Données V Recensement National de Vignobles

(\*\*) Données provisoires

Source: Instituto Nacional de Vitivinicultura

**Tableau N° 2 - República Argentina Situación Vitivinícola 2000-2001**

<b>SUPERFICIE IMPLANTADA - AÑO 2001</b>	
204.723 hectáreas	
<b>PRODUCCION TOTAL DE UVA</b>	
Año 2001	Año 2002
24.598.560 qq	22.312.540 qq
<b>ELABORACION - AÑO 2001</b>	
<b>VINOS</b>	
15.835.184 hectolitros	
<b>MOSTOS</b>	
3.299.750 hectolitros	
<b>OTROS PRODUCTOS VITIVINICOLAS</b>	
299 hectolitros	
<b>ELABORACION TOTAL DE PRODUCTOS VITIVINICOLAS</b>	
<b>AÑO 2001</b>	
19.135.233 hectolitros	

Tableau N°3

EXPORTACIONES ARGENTINAS DE VINOS POR TIPO  
AÑO 1990 -2001

TIPO DE VINO	Unidad de medida	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
De Mesa	miles hl	82	143	119	1.841	843	777	541	421	327	362
	miles U\$S	4.272	9.456	8.412	40.850	29.199	45.476	35.689	27.448	20.043	21.987
Fino	miles hl	116	91	92	117	268	418	539	446	492	504
	miles U\$S	13.387	12.580	13.142	17.998	35.422	72.138	102.374	86.719	96.758	120.018
Espumosos	miles hl	3	3	2	3	2	3	5	9	19	10
	miles U\$S	1.227	1.223	944	1.225	982	1.200	1.689	2.752	7.864	6.513

**Tableau N° 4 - ARGENTINA - ZONE VITIVINÍCOLE**

<b>RÉGION ANDINE CENTRALE</b>	<b>MENDOZA</b>	<b>Région de l'Est mendocino</b>
		<b>Région du Nord mendocino</b>
		<b>Région du Sud mendocino</b>
		<b>Région de la Vallée de Uco</b>
		<b>Région Haute du Fleuve Mendoza</b>
	<b>SAN JUAN</b>	<b>Région de la Vallée du Tulum</b>
<b>RÉGION ANDINE NORD</b>	<b>LA RIOJA</b>	<b>Région des Vallées de Famatina</b>
		<b>Région des Vallées Calchaquíes</b>
	<b>CATAMARCA SALTA</b>	
<b>RÉGION ANDINE SUD</b>	<b>NEUQUÉN</b>	<b>Région des Vallées du Río Negro</b>
	<b>RÍO NEGRO</b>	

## Régions Viticoles

